

N°474

du 21
Février
2012



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.7 Recherche du plus large consensus
autour des questions relatives à
l'amélioration du cadre électoral

Le Rpt, le Car et l'Anc répondent à l'invitation de Gilbert Houngbo

P.3 Allégations de tortures à l'ANR

Une enquête, deux rapports; vive réaction du gouvernement

** Lire le communiqué du Gouvernement*

P.4 Pour son mutualisme au Togo

Deux milliards de francs Cfa pour la filière coton



Koffi Kounté, Président de la CNDH

P.7 Développement
des zones minières

Togo Carrière offre un bâtiment scolaire à Gapé-Amékpé

P.3 Avec six ans de retard sur la fréquence normale

Un nouveau recensement agricole lancé pour des statistiques plus actuelles

P.4 Panier de la ménagère à Lomé

Tubercules, Légumes... et Essence de rue provoquent une hausse de 1,0% du niveau des prix en janvier

REPÈRES

Bientôt 100 points d'eau potable de plus dans les Plateaux

Une cérémonie de remise symbolique de 100 points d'eau potable réalisés dans différentes localités des Plateaux a eu lieu le vendredi 10 février à Zogbégan, à 14 km de Badou.

La cérémonie a été présidée par le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise, le général Zakari Nandja, en présence du commissaire de l'UEMOA en charge des questions de l'Eau et de l'Hydraulique, Ibrahim Dieme. Réalisés dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, ces cents forages viennent s'ajouter aux trois cents autres déjà livrés au Togo grâce au financement du Programme Economique Régional de l'UEMOA qui a déboursé au total 1.165.500.000 FCFA. La cérémonie a été marquée par l'inauguration à Zogbégan, de deux forages d'eau équipés chacun d'une pompe à motricité humaine avec une profondeur de 90,36 mètres et un débit de 0,75m par heure. Chaque ouvrage comprend une margelle de 7 m en béton armé dosé à 400 kg de ciment par m3, une rigole d'évacuation d'eaux de 5 m de longueur et un puisard circulaire de 1 m de diamètre rempli de gravier. Le ministre de l'Eau et de l'Assainissement a, à cette occasion, indiqué que l'initiative vient du chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, qui par ce projet, tient à son engagement de l'eau potable pour tous au Togo. Il a remercié l'UEMOA, partenaire financier du développement socio-économique du Togo, puis, félicité l'AGETUR-Togo, maître d'ouvrage ayant piloté le projet. "L'eau c'est la vie", a souligné Nandja Zakari qui a convié les bénéficiaires à faire bon usage des ouvrages réceptionnés. De son côté, le commissaire de l'UEMOA en charge des questions de l'Eau et de l'Hydraulique, a expliqué qu'en finançant ce projet, son institution entend accompagner le Togo dans ses efforts, de rendre disponible l'eau potable pour tous. "Cette opération est une solidarité, créé de l'UEMOA" a-t-il poursuivi, félicitant le chef de l'Etat pour sa politique d'intégration sous-régionale. Le préfet de Wawa, Cdt Akpovy Kossi s'est pour sa part réjoui du choix de sa préfecture (qui a bénéficié de 11 forages), pour organiser cette cérémonie. Il a, au nom de ses collègues de la région, témoigné sa gratitude et reconnaissance au président de la République, au gouvernement et à l'UEMOA pour leur souci permanent du bien-être de la population. "Les cent forages d'eau viennent résoudre un tant soit peu le problème d'eau potable que vivaient les populations dans les Plateaux", a-t-il ajouté. Pour assurer une gestion efficace de ces ouvrages et leur entretien régulier, l'UEMOA a renforcé les capacités des bénéficiaires dans chacune des localités abritant un forage en finançant la formation de 100 comités de gestion de points d'eau et de 100 responsables villageois de maintenance de pompes. Par ailleurs, vingt sept artisans réparateurs ont été identifiés et recyclés en matière de réparation de pompes à motricité humaine.

Un code pour gérer les ressources en eau

Le ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise a organisé le jeudi 16 février à Lomé une réunion d'information et de sensibilisation des journalistes sur le code de l'eau.

La rencontre a permis aux professionnels des médias de s'imprégner de ce code afin de relayer l'information auprès de la population. Selon le conseiller technique dudit ministère, Assouma Dermame, le code de l'Eau est un document qui a pour objectif de mettre en place un cadre juridique basé sur une vision prospective qui prend en compte la disponibilité et les besoins en eau pour assurer le développement de l'ensemble des composantes socio économiques du pays. Au cours de la réunion, les techniciens du domaine hydraulique et assainissement ont éclairé l'assistance sur le contexte d'élaboration du code de l'eau et son contenu. Concernant le contexte d'élaboration du code de l'eau, M. Assouma a précisé que l'absence d'une politique pour un développement durable des ressources en eau a poussé les techniciens à y penser depuis 2002 et enfin à rédiger un code disponible à nos jours en utilisant l'approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Le GIRE est un concept qui prend en compte les aspects politiques stratégiques et institutionnels pour le développement socio-économique du Togo. Quant au contenu du code de l'Eau, il comprend 183 articles. Ces articles traitent des différents aspects de l'Eau qui sont entre autres, les principes de la gestion des ressources en eau; la protection des ouvrages, la lutte contre la pollution des eaux, les diverses utilisations de l'eau et les dispositions pénales qui seront désormais portées à la connaissance des usagers.

La nouvelle perspective des droits de l'homme au Togo

Les recommandations issues du passage du Togo devant le conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) ont été restituées aux représentants des organisations de la Société Civile (OSC) et des médias au cours d'un atelier qui s'est tenu du 14 au 16 février à Kpalimé.

La rencontre a été organisée par le ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation, de la démocratie et de la Formation civique, avec l'appui technique et financier du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH). L'EPU qui est un mécanisme ou un processus d'évaluation de la situation des droits de l'homme dans les pays membres de l'ONU, est un outil indispensable pour soigner l'image de ces derniers en matière de droits de l'Homme. En effet, le Togo est passé devant le comité des droits de l'Homme des Nations Unies en mars 2011 à New York pour la présentation de la situation des droits civils et politiques et a été soumis à l'EPU du 6 au 10 octobre 2011 à Genève. Et c'est à l'issue de cette présentation que plusieurs recommandations ont été formulées à son endroit. Les participants se sont appropriés les dites recommandations et ont réfléchi à une stratégie de leur mise en œuvre. Au total, 133 recommandations ont été formulées dont 89 acceptées et 11 en étude. Elles sont relatives aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'à la coopération dans le domaine des droits de l'Homme. Les séminaristes ont échangé sur des thématiques telles que, l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté; le rôle des acteurs de la société civile; l'impunité et l'accès à la justice, la promotion et la protection des droits catégoriels (femme, enfant, personnes handicapées et âgées). Les travaux ont abouti à un plan d'action pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations par la société civile. Le secrétaire général du ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation, de la Démocratie et de la Formation civique, Atcholé Essodong a félicité les parties prenantes pour leur contribution à l'enrichissement du document national élaboré à l'occasion de la préparation de l'EPU. Il a encouragé le HCDH dans sa volonté de faire du respect des droits de l'Homme une réalité. La représentante du HCDH-Togo, Mme Olatokunbo Ige a réaffirmé la disponibilité de son institution à accompagner l'ensemble des acteurs nationaux pour une meilleure mise en œuvre des recommandations et une crédibilité plus accrue du Togo devant les instances internationales des droits de l'Homme. Le préfet de Kloto, Apedo Awoukoffi et la coordinatrice de la plate-forme EPU Togo, Mme Dogbé Ayélé ont pris part à l'ouverture des travaux.

Musique

Mémoires d'un continent Yao Bobby fait son entrée sur la world list music de RFI

Un premier album, et déjà une promotion acquise pour Yao Bobby ; Mémoires d'un continent, morceau d'Histoires d'un continent, son premier opus, dans les bacs depuis décembre 2011, entre dans la très select liste des musiques RFI. Mémoire d'un continent, un chef

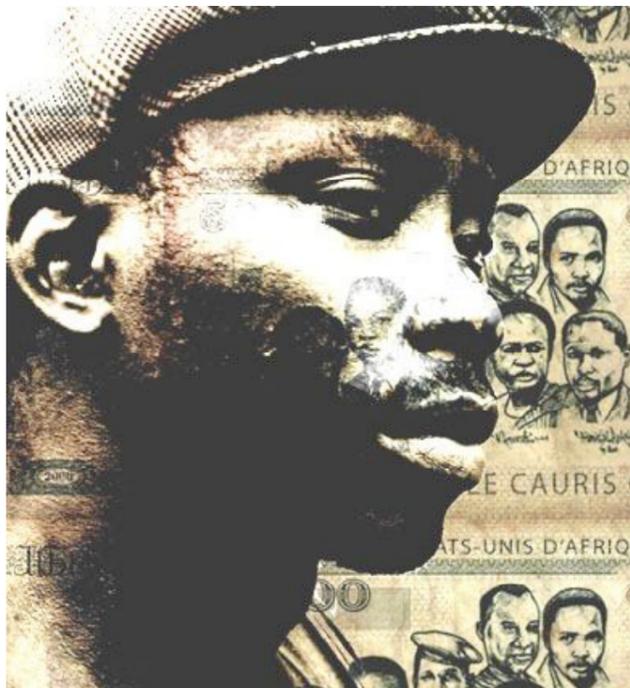
nous jette sur l'itinéraire de l'Afrique des origines, des célèbres royaumes jusqu'à son déclin moral et son émasculatation par la traite négrière, la déportation en Amérique, la colonisation, les indépendances tronquées, les dictatures, les processus

mémoire de l'Afrique".

Avec Mémoires d'un continent, Yao Bobby touche du doigt un point sensible de l'Afrique : l'oubli de l'histoire si caractéristique des élites africaines et des peuples qu'elles dirigent. Nous autres africains, c'est dommage, sommes les grands

ignorants de l'histoire.

En le faisant entrer sur cette select liste, RFI le place aux côtés des morceaux célèbres comme "Soul Makossa" de Manu Dibango, "Ndayaan" d'Omar Pene, "très impoli" de Franco, etc....



d'œuvre en la matière chanté sur un air de kora moulé dans une tirade sur l'histoire de "la terre-mère Afrique si maintes fois violée/ si aisément pillée/Ses éléphants tués/ Ses ancêtres en colère". Yao Bobby

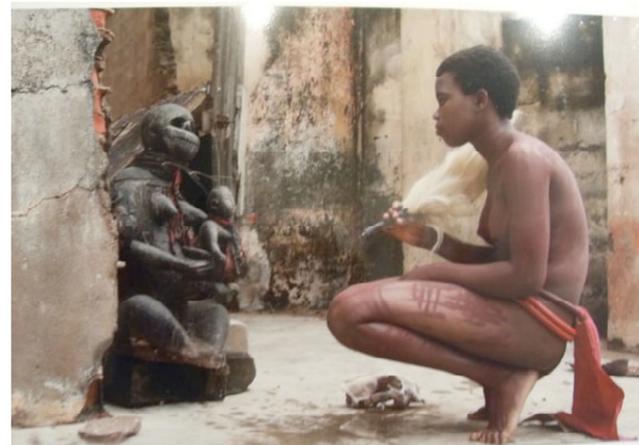
démocratiques déviés, la domination de l'étranger. Un texte riche, puissant, envoûtant, plein d'engagement, un livre d'histoire. Pour le chanteur, "c'est notre devoir à tous d'être des porteurs de la

Exposition

Au pays du vaudou

Le hall de l'Institut Français en pleine ferveur religieuse, résultat de l'effort produit par les photographies de Gert Chesi. Une exploration du vaudou au quotidien, qui donne à voir de cette religion et de ses fidèles, leur proximité avec la nature, mais la vie consacrée à la prière et à la

aussi l'humilité ; jeune fille vierge priant devant une statuette ; un prêtre en transe devant une calebasse brisée, expression de désolation et de faiblesse de l'homme, de son chagrin, de la mort ; groupe folklorique dansant. Le vaudou est partout présent dans le



méditation. Le vaudou rythme la vie de l'adepte. Scènes frappantes : mélange de crânes humains et d'animaux, ce qui inspire la mort mais

quotidien des peuples.

Une expo à voir absolument, du 4 au 29 février, à l'Institut Français de Lomé. Du pur plaisir des yeux.

Littérature

Eugène Ebodé distingué

Eugène Ebodé, écrivain français d'origine camerounaise, a reçu le prix Yambo Ouloguem - du nom de l'auteur du Devoir de violence, prix Renaudot 1968 - pour son roman Madame l'Afrique (Ed. APIC, Alger, 2010) à l'issue du festival qui se tient tous les deux ans au Mali à la rentrée littéraire.

Ce prix doté de 5 millions de francs CFA (environ 9000 francs suisses), le plus prestigieux de la manifestation, récompense une

œuvre éditée en Afrique.

Le jury était présidé par l'écrivain guinéen Tierno Monémbo. "Cette distinction est à la fois une surprise et une exigence", a déclaré Eugène Ebodé lors de la remise de son prix vendredi dernier. "La littérature est une transcendance et parfois une représentation. J'espère être à la hauteur du "devoir de violence" sur soi-même, pour rompre avec les conformismes décriés par Yambo Ouloguem..."



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Annonce

Radio Suédoise recherche des Pièces de Théâtre radiophonique

La Radio Suédoise organise cet été une série de pièces de théâtre radiophonique de toutes sortes venant du monde entier. Cette série radiophonique d'étendra sur 8 semaines. Dans un passé récent, la Radio Suédoise a eu de riches collaborations avec des producteurs de théâtre radiophonique qui lui ont vendu des supports audio originaux avec le droit de diffusion du script. Le script est traduit en Suédois pour les acteurs et comédiens suédois. Maintenant Radio Suédoise est à la recherche des pièces de théâtre qui

donnent une idée précise de ce qui se passe dans un endroit précis du monde à travers la musique, les voix, l'intrigue et l'histoire. Ces pièces de théâtre doivent aussi aborder des questions qui ne concernent pas seulement cet endroit précis mais aussi et surtout sa culture et même des hommes en général. La durée de l'œuvre radiophonique ne dépassera pas 28 minutes.

Toutes personnes intéressées et ou qui ont des questions relatives à cet appel doivent directement écrire à marie.wennersten@sr.se.

Allégations de tortures à l'ANR

Une enquête, deux rapports ; Vive réaction du gouvernement

Sylvestre D.

Rapport rendu public par le gouvernement samedi

« Que l'accusation de torture doit donc être rejetée ». C'est le point de chute de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) après les confrontations tenues entre les présumés auteurs et victimes des cas de tortures évoqués lors du procès pour complot contre la sûreté de l'Etat d'avril 2009. On pouvait le sentir venir, parole des présumées victimes contre parole des agents mis en cause, dans la mesure où certaines pratiques soulevées étaient difficiles à prouver. Par défaut de séquelles réelles et d'enregistrement des pratiques dénoncées. C'est la situation du fautif qui n'est pas pris en flagrant délit. La matière est délicate, et il n'est pas garanti que les conséquences relevées ne soient pas la cause d'une maladie antérieure, surtout que rien n'a été fait en amont pour déclarer et archiver l'état de santé des détenus dès les premières heures des interpellations. C'est-à-dire avant l'administration de toute pratique pouvant être interprétée comme acte de torture. Aujourd'hui, ce sont les détentions à l'Agence nationale de renseignements (ANR) qui soulèvent une inquiétude récurrente. La division est aussi récurrente entre les responsables des lieux de détention (prisons et commissariats) et les parents lorsqu'un détenu y décède, mais la voix du plus fort a toujours pris le dessus. D'où la première recommandation de la CNDH pour corriger la défaillance (lire en encadré).

Qui ment donc ? La question reste entière lorsqu'on ne peut prouver que par la parole. « (...) Je réfute les allégations des détenus suivant lesquelles certaines nuits, on les empêchait



Koffi Kounté, Président de la CNDH

de dormir en tapant sur les portes de leur cellule pour provoquer des bruits assourdissants. Cela n'est pas possible d'autant plus que le personnel de garde était présent. Bien au contraire, c'est nous qui demandions aux détenus de faire moins de bruit lorsqu'ils parlaient entre eux (...) Les nommés Seidou, Adjimon et Dontema n'ont jamais été suspendus. Je pense que s'ils étaient réellement suspendus comme ils le prétendent, ils ne pourraient pas résister au bout de trente minutes et ils en mourraient ; c'est dire donc que ces détenus ont menti à la Commission. L'ANR n'est pas un centre de torture (...) Nous étions à la disposition des détenus ; par contre, ils nous insultaient. Parfois, quand nous les sortons pour le bain de soleil, c'est difficilement qu'ils acceptent de retourner dans leur cellule (...) Les détenus sortaient une heure de temps pour leurs besoins chaque jour (...) Je ne reconnais pas avoir fouillé les détenus jusque dans leurs parties intimes, comme ils le prétendent (...) Question: Est-ce à dire que personne ne lui apportait à manger? Réponse: Il se nourrissait de la soupe militaire et du repas de ses codétenus qui lui en

donnaient. Question: Vous étiez aidé par qui? Réponse: J'étais seul. Question: Dans ce cas, qui gardait les détenus lorsque vous allez pour chercher le repas des détenus? Réponse: Il y avait mes adjoints. Questions: Qui sont-ils? Réponse: Je ne les connais pas (...) Je n'ai jamais suspendu un détenu (...) Question: Tous les détenus recevaient-ils la visite de leurs parents? Réponse: Oui. Question: Y compris Monsieur Dontema qui n'a pas de femme? Réponse: Personne ne le visitait, de même que Monsieur Adjimon (...) Toutes ces allégations faites contre nous est une stratégie pour influencer l'issue du procès (...) ». D'aucuns peuvent y avoir un air de contradiction dans les réponses. Mais, ce qui est constant, on peut croire avec les agents mis en cause qu'il s'est agi d'un paradis, contrairement à l'enfer que décrivent les présumées victimes :

on était bien nourri, bien choyé, on mangeait copieusement, on est même giflé sans réagir, etc.

Alors, c'est ici qu'il a fallu se prononcer sur le caractère fondé ou non des accusations de torture. Sur toute la ligne, la CNDH a plutôt découvert un manque de preuves suffisantes. En témoigne cette collection d'arguments : la déclaration concertée de la plupart des détenus n'est établie par aucun élément matériel et aucun rapport médical ; de l'examen des faits, la CNDH estime qu'il n'existe aucun élément de preuve d'une pratique par les agents de l'ANR de priver les détenus de repas et d'eau ; les bruits supposés sur la porte des cellules ne permettent pas d'identifier leurs auteurs ; un certain nombre de détenus invoquent une hypertension due aux bruits, ne produisant aucun document sur leurs antécédents médicaux permettant d'établir un lien de cause à effet entre les bruits allégués et l'hypertension, qu'en tout état de cause celle-ci peut être la conséquence du stress lié à l'incarcération ; les agents de l'ANR n'ont pas utilisé les menottes comme instrument de violence physique sur la personne des détenus ; il n'y a pas de preuve suffisante de l'agression physique dont M. Dontema estime avoir été victime de la part du Capitaine Pali...

Question de droit et de faits. Il revient, au finish, de tirer toutes les conséquences d'un procès qui baisse définitivement ses rideaux. Pas donc de condamnation pour torture, mais... Reste la seule piste

Avec six ans de retard sur la fréquence normale

Un nouveau recensement agricole lancé pour des statistiques plus actuelles

Après le 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat de 2010, le 4^{ème} recensement national de l'agriculture en 2012. L'évènement a été lancé ce 17 février à Lomé. Et ce, avec six ans de retard relativement à la norme qui veut un recensement agricole tous les dix ans. Les trois premiers recensements au Togo remontent aux années 1972, 1982 et à 1996. Le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Paulin Messan Ewovor, en a rabattu les oreilles avec la cause connue : la longue crise sociopolitique que notre pays a connue. Et de « remercier Faure Gnassingbé pour avoir instruit l'inscription d'un financement conséquent au budget 2012 pour permettre le démarrage du projet et prouver aux PTF la volonté du Gouvernement de prendre en charge le traitement des questions essentielles de son développement, quand il s'agit de



Paulin Ewovor, Ministre de l'Agriculture

secteur agricole ». Il va de soi car, jusque-là, le Togo est obligé d'étaler le recensement national agricole sur deux ans, par défaut d'un

financement extérieur. Au conseil des ministres du 15 décembre 2010, il était révélé que le projet n'a pu rien décrocher des

VERBATIM Par Eric J.

L'offensive de l'Ufc

L'Union des Forces de Changement (Ufc), un parti d'opposition créé et dirigé par M. Gilchrist Olympio était à Tsévié samedi dans le cadre d'un meeting politique. Selon les responsables de cette formation politique « radicale », d'ailleurs le plus important et le mieux implanté sur toute l'étendue du territoire national après le Rpt, il s'agit d'une rencontre importante avec la base pour remobiliser les troupes. C'est certain que beaucoup de militants et sympathisants étaient déboussolés au lendemain de la création de l'Alliance nationale pour le changement (Anc), un parti politique dirigé par Jean-Pierre Fabre, ancien Secrétaire général de l'Ufc, suite à la grave crise qui a secoué le parti lors du scrutin présidentiel de mars 2010.

Au cours de ce meeting, les militants ont écouté des dirigeants déterminés à poursuivre leur marche vers « le progrès » nonobstant les critiques et attaques de leurs anciens amis de l'opposition. L'occasion était bonne pour M. Olympio d'essayer de remettre les pendules à l'heure en rejetant toutes les accusations selon lesquelles, il n'avait pas associé tous les cadres du parti aux discussions qui ont abouti à l'accord de gouvernement avec le Rpt. Incisif, il a affirmé que le processus ayant conduit à l'entrée de l'Ufc au gouvernement a été une longue concertation dont ont participé tous les membres du bureau dont Jean-Pierre Fabre et ses amis du bureau qui ont fait défection et qui sont aujourd'hui les ténors de l'Anc.

Le parti croit dur comme fer qu'il a un rôle très important à jouer dans le développement du pays. « Nous avons une tâche exaltante et importante à accomplir au Togo et nous faisons appel à tous les togolais, de gauche, de droite ou du centre, de se joindre à nous pour qu'on arrive à reconstruire notre pays » a dit M. Olympio. C'est pourquoi, les dirigeants n'ont pas hésité à évoquer déjà un bilan à mi-parcours de leur participation au gouvernail du pays. Par rapport aux attentes énormes des concitoyens, M. Olympio a appelé à la patience de tous car, pour lui « beaucoup de choses sont à reconstruire et il faut assez de temps. »

Le parti de Gilchrist Olympio veut désormais occuper le terrain, puisqu'il est annoncé prochainement au grand Nord. Une offensive de charme ou la recherche d'une nouvelle santé politique après les multiples défections dans ses rangs ?

de la grâce présidentielle pour raccourcir les peines prononcées.

Et de deux

On se serait contenté de ce rapport publié par le gouvernement s'il n'était apparu dimanche dans la soirée sur le site web de la Commission un autre rapport remettant totalement en cause celui remis au gouvernement. C'est un rapport rendu public avec un

chapeau qui accuse le gouvernement d'avoir publié un rapport " travesti " et " obtenu sous menace ". Ce second rapport paraphé et signé par le Président de la Commission et son Rapporteur général conclut qu'il y a eu des actes inhumains sur les détenus. " A la lumière des faits ci-dessus, la Commission constate

suite à la page 4

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Commission croit devoir présenter au gouvernement les recommandations suivantes:

1- Il apparaît nécessaire que, dès le début de la détention, l'état de santé des prévenus soit contrôlé et que leur dossier médical soit joint à leur dossier général. Il est également nécessaire qu'un suivi médical régulier soit organisé et que toute allégation de violences ou de mauvais traitements soit l'objet d'un examen contradictoire et circonstancié.

2- Les controverses qui ont entouré le traitement de ce dossier tiennent dans le choix du lieu de détention. La Commission souhaite qu'à l'avenir le choix du lieu de détention soit soumis à un strict contrôle judiciaire de façon à ce que les prévenus disposent de la possibilité de faire examiner ce choix par la justice.

3- Enfin, s'agissant de détenus qui, dans la présente affaire, prétendent avoir subi des préjudices physiques, la Commission souhaite qu'ils disposent d'une procédure contradictoire pour établir, le cas échéant, en produisant leurs antécédents médicaux circonstanciés, la réalité des dommages allégués. « Le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres une étude approfondie dudit rapport et ses recommandations et l'adoption de mesures concrètes permettant de consolider l'Etat de droit au Togo », a indiqué à juste titre un communiqué officiel de l'Exécutif togolais.

partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne. Il était simplement répondu que, à l'instar d'autres pays, il revient au pays de faire lui-même l'état des lieux de son secteur agricole à travers le recensement avant de faire appel aux bailleurs de fonds pour le financement des actions d'investissement. Seule la FAO avait accepté déboursier environ 250 millions de francs Cfa. Du coup, le Togo s'était tourné vers lui-même et son budget pour rechercher le gap de 2.296.750.000 francs Cfa. D'où, à l'époque, la décision d'étaler le recensement sur deux exercices budgétaires, à raison de 1.398.990.000 francs en 2011 et 897.760.000 francs en 2012. Déjà, au titre de l'année 2010, les ressources allouées par l'Etat s'élevaient à 200 millions de francs Cfa et ont servi à se taper du matériel roulant et informatique.

suite à la page 4

Panier de la ménagère à Lomé

Tubercules, Légumes... et Essence de rue provoquent une hausse de 1,0% du niveau des prix en janvier

Jean Afolabi

En janvier 2012, le niveau général des prix à la consommation a connu une hausse de 1,0%, contre une hausse de 1,5% le mois précédent. La hausse du niveau général des prix au mois de janvier 2012 est principalement due à l'augmentation des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", et "Transports" qui ont respectivement progressé de 2,4% et 2,0%. D'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, la progression observée au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est essentiellement due aux postes "Céréales non transformées", "Tubercules et plantain", "Huiles", "Légumes secs et oléagineux" et "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a" qui ont connu respectivement une hausse de 6,5% ; 9,1%, 5,4%, 10,8% et 3,9%. Pour ce qui est de la fonction de consommation "Transports", la hausse est particulièrement due au poste "Carburant et lubrifiant" qui a augmenté de 1,7%; en relation avec l'augmentation des prix de l'essence de rue observée en début janvier 2012.

Les produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice sont : "Maïs séché en grains crus vendu au grand bol" (+11,8%), "Gombo frais" (+43,2%), "Chinchard fumé" (+5,3%), "Igname" (+10,7%), "Essence super de rue" (+12,9%), "Essence mélange de rue" (+13,7%), précise



la direction générale de la Statistique. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,4%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une hausse de 0,8% contre une baisse de 0,1% le mois précédent.

L'analyse suivant l'état des produits révèle qu'en dehors de l'inflation sous-jacente, l'augmentation du niveau général des prix est à attribuer principalement à la hausse des prix des produits frais de 2,4%. Suivant la durabilité, cette hausse est due à l'augmentation de 1,7% des prix des biens non durables. S'agissant des secteurs, la hausse du niveau général des prix provient de l'augmentation de 0,8% et de 1,0% des prix des produits des secteurs secondaire et tertiaire respectivement. Pour ce qui est de la provenance, cette hausse est liée à la progression de 1,2% des prix des produits locaux.

En évolution trimestrielle, le niveau des prix du mois de janvier

2012, comparé à celui du mois d'octobre 2011, a connu une hausse de 3,3%, en liaison avec l'augmentation des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" et "Transports" qui ont enregistré respectivement 8,6%, 5,1% et 1,6%. Par rapport à janvier 2011 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 1,4%, due essentiellement à la hausse des prix des produits des fonctions de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+4,3%) et "Transports" (+6,9%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 3,3% en janvier 2012 contre 3,6% le mois précédent. En octobre 2011, il était de 3,9% dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

En évolution trimestrielle, le niveau des prix du mois de janvier

Allégations de tortures à l'ANR

Une enquête, deux rapports ; Vive réaction du gouvernement

suite de la page 3

qu'il a été commis sur les détenus des actes de violences physique et morale à caractère inhumain et dégradant." lit-on dans ce rapport.

C'est donc deux rapports

publiés par la même institution sur une même enquête diligentée à la demande du gouvernement. Où se trouve alors la réalité ?

Epinglé, le gouvernement n'a pas hésité à réagir vivement en

démentant les accusations portées contre lui. Toutefois, il promet faire la lumière sur cette publication de deux rapports différents par la CNDH. (Lire le communiqué du gouvernement).

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

En date du 17 février 2012 et par bordereau N° 34/11/CNDH/CA/PC, le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a transmis au gouvernement, par le biais du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions de la République, le rapport adopté par son institution sur les cas des allégations de tortures faites à la barre par les personnes interpellées dans le cadre de la tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Ce rapport est paraphé et signé par le Président de la CNDH.

Le Gouvernement vient d'apprendre avec stupeur que la CNDH a publié sur son site Internet un rapport qu'elle qualifie d'authentique, lequel rapport est différent de celui transmis le 17 février 2012 au Gouvernement. Ce rapport dit authentique est paraphé et signé par le Président et le Rapporteur Général de la CNDH.

La CNDH indique, par ailleurs, sur son site Internet que : « ... Le Gouvernement a fait publier un rapport travesti et obtenu sur menaces ».

Le gouvernement dément catégoriquement ces allégations de menaces et précise qu'il n'a reçu de la CNDH qu'un seul rapport paraphé et signé par son président. Et c'est ce rapport qu'il a rendu public le 18 février 2012 en toute transparence.

Face à cette situation, le Gouvernement saisira dès demain, 21 février 2012 la CNDH pour confirmer que le rapport qu'elle a transmis au Gouvernement n'est pas le rapport authentique.

Le gouvernement est déterminé à faire la lumière sur cette publication de deux rapports différents par la CNDH.

Comme il s'est engagé dans son communiqué du 18 février 2012, le Gouvernement réitère sa volonté d'étudier tout rapport, quel qu'il soit, en toute objectivité et de prendre des mesures concrètes permettant de consolider l'Etat de droit au Togo.

Fait à Lomé, le 20 Février 2012

Le Gouvernement

Pour son mutualisme au Togo

Deux milliards Cfa pour la filière coton

Deux milliards de francs Cfa seront octroyés en mutuelle à la filière coton au Togo, a rapporté jeudi l'agence Chine nouvelle, citant une source du conseil d'administration de la Fédération nationale du groupement des producteurs du coton du Togo. Un autre d'un montant de 1 milliard de francs sera décaissé au titre de fonds de réserves et 600 millions en guise de fonds de prévision de

stabilisation en cas de chute des prix d'achat est également prévu, indique la même source sans mentionner la provenance des fonds.

Selon le président de la Fédération du groupement des producteurs de coton, Diabakaté Baba, la réforme de la filière cotonnière, au cours de la campagne dernière, a permis aux producteurs de contribuer à 40% au capital de la filière. Les activités de la

filière cotonnière ont permis la construction des magasins de stockage et des bureaux dans 25 préfectures de production de coton et le siège de la fédération cotonnière à Atakpamé dans la région des Plateaux pour le montant de 25 millions de francs. La filière cotonnière est l'un des secteurs qui contribuent à une forte proportion au PIB du Togo sur le plan agricole.

Avec six ans de retard sur la fréquence normale

Un nouveau recensement agricole lancé pour des statistiques plus actuelles

suite de la page 3

Maintenant que c'est fait, avec le décret du 9 février 2011 organisant l'opération, le 4^{ème} recensement agricole couvrira tout le territoire national et touchera les exploitations agricoles, aussi bien de type traditionnel que moderne. A en croire le ministre Ewovor, le coût final du projet est évalué à 3.045.000.000 francs Cfa, financé essentiellement par l'Etat togolais à hauteur de 1.200.000.000 francs Cfa inscrit au budget 2012 (39,5%). L'apport de la FAO est de 245.000.000 francs Cfa, soit 8%. Il reste donc à convaincre les bailleurs de fonds pour le bouclage du reste du financement estimé à 1.600.000.000 francs Cfa, soit 52,5% du total. Le financement initial de la FAO a aidé le Togo à démarrer les travaux préparatoires dudit recensement qui ont duré 11 mois sur les 44 mois que compte le projet.

Pour le reste, tout est né de la

nécessité de corriger les vieilles données : l'agriculture représentait 40% du produit intérieur brut (PIB) total ; elle occupe plus de 70% de la population active ; le Togo a un potentiel agricole non négligeable malgré une superficie limitée ; près de 3,4 millions d'hectares de terres cultivables, dont seulement 45% actuellement cultivées ; l'élevage joue un rôle économique et social de premier plan, en contribuant pour 14% du PIB agricole au cours des cinq dernières années, etc. De quoi consolider les efforts de redynamisation de l'agriculture. Le recensement doit sortir une batterie de données pertinentes et suffisamment désagrégées, pour répondre aux besoins de planification, d'évaluation des projets de développement, de gestion de la sécurité alimentaire, d'amélioration de la comptabilité nationale et de suivi des OMD et du DSRP. A terme, il contribuera à améliorer la

production et la diffusion régulières des données statistiques agricoles. Autrement dit, obtenir pour les données fondamentales du secteur rural des agrégats qui serviront de repères aux estimations futures ; fournir des données détaillées sur les caractéristiques structurelles des exploitations agricoles ; obtenir des renseignements détaillés sur les caractéristiques des producteurs et les facteurs de production ; fournir les informations désagrégées selon le genre ; réaliser des enquêtes spécifiques sur les filières agricoles de productions animales et de productions forestières ; mettre en place une banque de données sur le secteur rural qui intègre la dimension du changement climatique et ses conséquences fâcheuses qui affectent de plus en plus la production des denrées alimentaires de base. Il n'est pas souvent aisé d'en disposer sur la Terre de nos aïeux.

Pour les risques et l'allongement de la durée des prêts

Oragroup SA se fait garantir par FSA

Le Fonds de solidarité africain (FSA) et Oragroup SA ont signé, vendredi à Lomé, un accord-cadre de partenariat portant sur les domaines d'intérêts commun notamment en matière d'échanges d'informations, d'appui institutionnel réciproque et particulièrement en matière d'opérations de financement à moyen et long terme. D'après un communiqué, le Fonds offrira, en cas de sollicitation et conformément à ses procédures opérationnelles et décisionnelles, ses mécanismes d'intervention notamment la garantie, sous forme de partage de risque, et l'allongement de durée de prêt, à la Banque ou aux filiales bancaires du Groupe dans le cadre d'opérations de financement à moyen et long terme relatives à des projets d'investissement.

"Le Fonds a inscrit l'appui au secteur privé comme l'un des

objectifs prioritaires dans le cadre de sa contribution au développement des économies de ses Etats membres. La garantie du Fonds de solidarité africain en couverture des prêts bancaires est un mécanisme de partage du risque inhérent aux financements à moyen et long terme octroyés par les banques partenaires", a indiqué le directeur général de cette institution, Pierre Yaovi Sédjro. Au tour de Patrick Mestrallet, directeur général d'Oragroup SA de se féliciter du rapprochement des deux parties en raison de la convergence de leurs missions respectives et de la complémentarité de leurs métiers, en vue de nouer un partenariat pour le renforcement de leur contribution en faveur du développement des économies de leur zone d'intervention.

Constitué d'un capital social de

54 milliards 965 millions 530 mille francs Cfa, Oragroup SA, dont le siège est à Lomé, au Togo, est le holding du groupe bancaire régional Orabank. Il est la mutation de Financial Bank, avec un changement de nom progressif de mai 2011 à janvier 2012, et est présent dans six pays - Bénin, Gabon, Guinée, Mauritanie, Tchad et Togo, en plus de la gestion opérationnelle d'une institution de micro-finance au Cameroun, First Trust Savings & Loan. Le groupe se dit "fortement impliqué dans les économies locales de ses pays d'implantation" "partenaire des entreprises du secteur public et privé, des professionnels et organisations mais aussi des particuliers". Il aspire à devenir un groupe bancaire régional de qualité.

FOOTBALL/ELIMINATOIRES CAN 2013/KENYA-TOGO

Objectif: ramener un résultat positif

Le Togo se rend à Nairobi dans un contexte difficile imposé par le calendrier de la Confédération africaine de football, pour affronter les Harambee Stars en match comptant pour la phase aller des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013. Et pour faire face à la situation, Didier Six vient de convoquer 20 joueurs pour tenter d'obtenir un résultat positif le 29 février prochain.

Il faut le dire tout de go, les Eperriers n'abordent pas ce match dans les meilleures conditions. D'autant plus que depuis leur qualification le 15 novembre dernier pour les éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, les coéquipiers du capitaine Serge Akakpo ne se sont pas revus. Mais eux tous savent que ce match revêt une importance capitale. "Le Togo ne peut pas se permettre de rater deux CAN de suite", avoue Nibombé Daré.

Depuis novembre, les choses ont été traînées pour se mettre en place. Sans sélectionneur depuis le départ de Thierry Froger en mars 2011, la Fédération et le ministère des Sports n'ont réussi à accorder leur violon sur le choix du sélectionneur que le 17 janvier dernier.

Didier Six n'avait pas autre choix que de rabattre sur l'ossature qui lui a permis de qualifier le Togo pour les éliminatoires de la Coupe du monde. Seul Salifou Moustapha, le sociétaire du club allemand de D3, FC Saarbrücken fait office de nouveau(?) dans la liste.

Cependant, le mélange de jeunes et des cadres qui tiennent encore la route satisfait pourtant les joueurs à l'instar d'Emmanuel Adebayor qui prédit même des lendemains meilleurs au groupe. "L'équipe togolaise du moment a plus de potentialités que celle qui a disputé brillamment les éliminatoires combinés du Mondial et de la Can 2006 (...) Les nouveaux venus au sein des Eperriers ont besoin de mûrir pour épater le monde", faisait-il observer.

"Soulever des montagnes"

Jean Paul Abalo, l'ancien capitaine



des Eperriers ne disait pas autre chose quand on lui pose la question par rapport à la mission de technicien français. "Pour former un groupe et mettre l'équipe en place, il faut du temps, beaucoup de temps et Six n'en a pas. Le 29 février prochain, le Togo ira défier le Kenya pour le premier tour des éliminatoires de la CAN 2013. Il faut vraiment ramener un résultat positif avec le match retour au Togo, qui aura lieu mi-juin. Mais cela s'annonce assez compliqué",

avoue-t-il sur sharkfoot.

Mais les inquiétudes des supporters togolais se situent sur un autre plan : depuis deux ou trois années, les déplacements de l'Equipe nationale à l'extérieur n'ont été guère rassurants. Lors de ses dix derniers matches à l'extérieur, les Togolais l'ont emporté 0 fois, fait 3 matches nuls et perdu 7 fois. Tandis que les Kenyans ont réussi 4 victoires à domicile, 1 nul et 5 défaites.

Les statistiques restent des statisti-

ques. Et les Eperriers savent que pour gagner, il leur faut une détermination sans faille et une solidarité à toute épreuve. "Je suis certain que l'actuelle équipe nationale du Togo peut écrire de nouvelles pages glorieuses du football togolais. Quand nous sommes solidaires, nous pouvons soulever des montagnes. Nous avons même commencé, au sein de l'actuel effectif des Eperriers, à nous dire des vérités", a insisté Emmanuel Adebayor.

GHANA

Gyan Asamoah arrête provisoirement la sélection

Très critiqué dans son pays, l'attaquant des Black Stars du Ghana Asamoah Gyan a fait savoir à sa Fédération qu'il avait décidé de renoncer, au moins provisoirement, à porter le maillot de la sélection.

Pour Asamoah Gyan, le penalty manqué en demi-finale de la CAN 2012, face à la Zambie, restera comme celui de trop. Très critiqué après ce nouvel échec, qui s'ajoute à celui de la Coupe du monde 2010 (synonyme d'élimination en quarts de finale), l'attaquant a fait savoir par courrier à sa Fédération qu'il renonçait à porter le maillot des Black Stars. "La Fédération ghanéenne a reçu une lettre de l'attaquant Asamoah Gyan annonçant qu'il faisait un break temporaire avec les Black Stars, peut-on lire. M. Gyan est déçu par les excès de langage dont il a été victime après avoir joué la CAN 2012 avec son pays. La GFA discute actuellement avec M. Gyan pour qu'il reconsidère sa décision", peut-on notamment lire dans la lettre transmise par l'ancien Rennais à ses instances.

S'il est trop tôt pour savoir si Asamoah Gyan dira stop ou encore, cet épisode épistolaire constitue un nouveau rebondissement dans les



relations tumultueuses qu'entretient la sélection, le public ghanéen et l'un de leurs joueurs les plus talentueux et emblématiques. En 2006, déjà, Asamoah Gyan avait manqué un penalty contre la République tchèque, après être devenu, dès la deuxième minute de la même rencontre, le premier buteur de l'histoire du Ghana en Coupe du monde. Deux ans plus tard, sa maladresse

lors du premier tour de la CAN disputée à domicile avait été le prétexte à des menaces sur le joueur et ses proches. Enfin, nul n'a oublié le penalty manqué en 2010, lors du dramatique quart de finale face à l'Uruguay, le Ghana manquant ainsi l'occasion de devenir le premier pays africain à atteindre le dernier carré du Mondial.

Dépourvu de solutions de re-

change valables en attaque (Amoah est trop âgé, Tagoe trop limité dans la finition et J.Ayew trop tendre), le Ghana comptait encore sur Asamoah Gyan cette année encore. Blessé au tendon du genou dans les semaines précédant l'épreuve, le joueur de 26 ans avait suivi un traitement spécial (et manqué toute la préparation) afin d'être opérationnel le jour J. Le pari fut tenu, mais Gyan joua sur une jambe. Et cela se vit de plus en plus, au fur et à mesure que la dernière marche approchait. Après son échec en demi-finales, l'intéressé accusa le coup, manquant le match de classement et ne passant pas par Accra après la fin des hostilités. "Je m'excuse auprès des fans. C'est très difficile pour moi. J'ai maintenant loupé deux des pénalités les plus importants de l'histoire de la sélection", avait-il déclaré après son échec. Des excuses qui préfiguraient la décision plus radicale annoncée par courrier ce samedi.

CAN 2013 : liste des 20 joueurs convoqués

Gardiens : Agassa Kossi (Reims, France) ; Atsu Mawugbé (Maranatha, Togo).

Défenseurs : Mamah Gafar (Dacia FC, Moldavie) ; Donou Kokou (Maranatha, Togo) ; Serge Akakpo (Zilina, Slovaquie) ; Nibombé Daré (Royal Boussu, Belgique) ; Ouro-Akoriko Sadat (Free State Stars, Afrique du Sud) ; Mango Senah (Olympique de Marseille, France) ; Djen Dakonam (Coton Sport, Cameroun).

Milieux : Womé Dové (Free State Stars, Afrique du Sud) ; Romao Alaixys (Lorient, France) ; Floyd Ayité (Reims, France) ; Razak Boukari (Rennes, France) ; Segbefia Prince (Auxerre, France) ; Salifou Moustapha (FC Saarbrücken, Allemagne) ; Amewou Komlan (Mines Olympique, France) ; Ametepe Kodjo (Maranatha, Togo).

Attaquants : Emmanuel Adebayor (Tottenham, Angleterre) ; Serge Gakpé (Standard de Liège, Belgique) ; Kondo Arimiyaou (Okiti, Togo).

Belgique/ Mons de nouveau débouté dans l'affaire Daré

L'AEC Mons, débouté une première fois par la Cour du Travail de Mons dans une affaire l'opposant à son ancien défenseur, le Togolais Daré Nibombé, n'a pas davantage obtenu gain de cause en appel, selon l'arrêt rendu. L'audience publique s'était tenue le 8 février.

L'AEC Mons réclamait au joueur une indemnité compensatoire de préavis supérieure à 150.000 euros, estimant qu'il avait illégalement mis un terme à son contrat en ayant contracté avec un nouvel employeur, le CS Otopeni, en D2 roumaine.

Mais comme l'avait déjà souligné la Cour du Travail de Mons lors du premier jugement, la clause dite d'option prévue dans le contrat était contraire à l'article 25 de la loi du 3 juillet 1978 relative au contrat de travail, supérieure dans la hiérarchie des normes à la convention collective de travail négociée au sein de la Commission paritaire des sports.

Cet article proclame que "Toute clause par laquelle l'employeur se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions du contrat est nulle".

Nibombé avait signé un contrat de deux saisons (2006-2007 et 2007-2008) avec l'AEC Mons, avec une possibilité pour le club de Mons de prolonger la durée du contrat pour deux saisons complémentaires. L'Albert avait à l'époque levé l'option, et considérait que Nibombé était donc lié jusqu'au 30 juin 2010.

Nibombé n'avait cependant pas repris les entraînements le 1er juillet 2008, estimant quant à lui que son contrat était arrivé à terme, et que la clause dite d'option était illégale. Il joue actuellement à Boussu Dour (D2).

Zambie/Un contrat en or pour Hervé Renard

Sollicité notamment par le Sénégal, le sélectionneur de la Zambie, Hervé Renard, se voit proposer une prolongation, assortie d'une revalorisation substantielle de ses émoluments. Suffisant pour le retenir sur le banc des Chipolopolo jusqu'en 2014 ?

Conscient des sollicitations dont le sélectionneur national, Hervé Renard, est l'objet depuis la victoire des Chipolopolo à la CAN 2012, le gouvernement zambien s'est emparé du dossier. Le ministre des Sports est décidé à mettre les grands moyens pour conserver et prolonger le technicien français, actuellement sous contrat jusqu'à la fin novembre 2012. "Nous avons eu une réunion fructueuse avec la FAZ, et je veux vous annoncer que nous allons signer très prochainement un contrat (...) avec Hervé Renard, qui courra jusqu'à août 2014", a déclaré Chishimba Kambwili à la radio nationale. "Nous allons faire en sorte de lui offrir un contrat lucratif, de façon à ce qu'il ne soit pas influencé par les autres pays qui cherchent à le recruter", a ajouté le ministre.

France/Al Jazeera chipe Darren Tulett à Canal +

Après Christophe Josse, c'est un nouveau visage familier du service des sports de Canal + qui passe à la concurrence, le Britannique Darren Tulett. Non contente de piquer les droits du football à la chaîne cryptée, Al Jazeera lui chipe également ses journalistes !

Al Jazeera vient de frapper fort dans le paysage audiovisuel français. Le groupe qatari, qui va bientôt lancer ces deux chaînes de télévision en France après avoir raflé la majorité des droits de diffusion pour la Ligue 1 et la Ligue des champions à Canal +, comptera dans son équipe une recrue de premier choix en la personne de Darren Tulett. Le spécialiste du football anglais a confirmé qu'il quitterait le groupe Canal à la fin de la saison pour rejoindre Al Jazeera.

"Quand vous regardez la liste des droits acquis à ce jour, auxquels s'ajoutent les probables à venir, il sera très difficile de faire mieux en France ! Le public n'a sans doute pas encore conscience de ce que seront ces deux chaînes de sport, mais il y aura incontestablement un avant et un après ! Mais au-delà du quantitatif, il y a surtout des méthodes et une approche très anglo-saxonne dans lesquelles je me retrouve totalement", s'est justifié Tulett sur le site www.totallysportsinlondon.com.



COMMUNIQUEZ-LUI VOTRE AMOUR

Jusqu'au **16 mars 2012**, faites le premier pas
en lui offrant un pack pour la *Saint Valentin*

le fixe sans fil
illico

Choisissez
votre pack



Pack illico Cam Single
1 téléphone + 1 carte SIM
+ 1 000 F de crédit
30 000 F CFA



Pack illico Cam Double
2 téléphones + 2 cartes SIM
+ 1 000 F de crédit sur chaque SIM
55 000 F CFA



Pack illico Basic Single
1 téléphone + 1 carte SIM
+ 1 000 F de crédit
30 000 F CFA



Pack illico Basic Double
2 téléphones + 2 cartes SIM
+ 1 000 F de crédit sur chaque SIM
55 000 F CFA



Pack illico Cabine
1 téléphone + 1 carte SIM
+ 500 F de crédit
+ renvoi d'impulsion
32 000 F CFA



Pack HELIM Nomade
1 modem USB + 1 carte SIM
+ Frais d'accès Internet
24 995 F CFA

Internet
Où je veux, quand je veux !

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE
HELIM
nomade



Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

et bien plus encore...

Service client : 112
Dérangement : 119

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom ANANI SANTOS
Carrefour Fréau Jardin
Tél : (228) 22 23 16 91

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Développement des zones minières

Togo Carrière offre un bâtiment scolaire à Gapé-Amékpé

Etonam Sossou

La société d'extraction et de vente de graviers concassés au Togo «Togo-Carrière» a offert le 17 février 2012, aux populations du village de Gapé-Amékpé (à une vingtaine de kilomètres au Nord-ouest de Tsévié) un bâtiment scolaire de trois classes doté d'un bloc administratif et d'infrastructures sanitaires. Ce pas de «Togo Carrière» est une réponse à la politique de participation au

développement social des zones minières. Ainsi, les élèves de Gapé-Amékpé qui étudiaient jusqu'à vendredi dernier sous trois petits hangars, viennent de bénéficier de leur premier joyau scolaire. «Ce bâtiment est une preuve de la contribution du gouvernement dans les zones minières», a précisé le ministre des mines et de l'énergie, Dammipi Noupokou.

Selon le Directeur Général de «Togo-Carrière», El Keedy HABIB, ce bâtiment construit à la

demande du ministère des mines et de l'énergie, vaut 50 millions de Fcfa et est une suite des nombreuses initiatives prises par sa société notamment l'aménagement des pistes rurales et la prise en charge des enseignants volontaires pour l'épanouissement des populations d'Amékpé, d'où est extrait le gravier.

«L'exploitation du gravier doit profiter d'avantage aux fils et filles de nos localités», a fait remarquer un chef de village avant d'énumérer



Le ministre Dammipi Noupokou et le D.G. de «Togo-Carrière», El Keedy HABIB coupant le ruban symbolique

leurs besoins: électrification, pistes rurales, routes bitumées, adduction d'eau potable.

Depuis 2009, le Gouvernement a entrepris des démarches pour l'adhésion du Togo à l'ITIE, un mécanisme qui prône non seulement la bonne gouvernance dans les industries extractives, mais

aussi fait de l'amélioration des conditions de vie des populations de ces zones une priorité.

Enfin, pour faire suite aux doléances des populations des zones minières de Vo et de Zio, il a aussi enclenché en 2011, un processus pour la mise en place d'un cadre de discussions entre les

entreprises extractives de minerais d'une part et les populations représentées par des associations et Ong locales, des CVD (Comité villageois de développement), des chefs de cantons et de villages et des associations de ressortissants de la zone minière d'autre part. Ce cadre de dialogue connaîtra des problèmes liés à la fixation des loyers et/ou acquisitions de terrain, des problèmes relatifs au déplacement des populations, de la rétrocession des terres, de la sous-traitance aux populations des travaux ne nécessitant pas de qualification particulière, etc. Mais à en croire certains bénéficiaires, toutes ces actions (électrification et paiement des loyers, construction d'établissements scolaires et d'infrastructures sanitaires), marquent le début d'une bonne collaboration entre les sociétés et les populations des zones minières.

Recherche du plus large consensus autour des questions relatives à l'amélioration du cadre électoral

Le Rpt, le Car et l'Anc répondent à l'invitation de Gilbert Houngbo

Le Premier ministre Gilbert Fossoun Houngbo a reçu hier lundi au siège du gouvernement, les délégations de trois des quatre partis politiques présents à l'Assemblée nationale. Le cadre électoral, les réformes constitutionnelles et institutionnelles et à l'apaisement du climat politique dans notre pays étaient au centre des discussions. Un nouveau cadre de discussion ?

Les émissaires de l'Alliance nationale de changement (Anc) par son Président Jean-Pierre Fabre, du Comité d'action pour le renouveau (Car) par son Président Me Dodji Apévon, et du Rassemblement du peuple togolais (Rpt) par son Secrétaire général Solitoki Easo ont répondu à l'invitation du Pm Gilbert Fossoun Houngbo suite à la manifestation des deux premiers partis, absents au Cpdc-rénové, de discuter des questions d'intérêts nationales avec leurs collègues présents à l'Assemblée nationale. «Le gouvernement a souhaité engager des discussions avec les formations politiques représentées à l'Assemblée Nationale pour réaliser le plus large consensus autour de ces questions d'intérêt national.» lit-on dans le communiqué publié à l'issue de la réunion. Il débute par «Dans l'objectif de rechercher le plus large consensus autour des questions relatives à l'amélioration du cadre électoral et en tenant compte de la manifestation d'intérêt de dialogue entre les Partis Politiques ayant des députés à l'Assemblée Nationale, exprimée par l'ANC et le CAR, le Premier Ministre a convié ces formations politiques à une réunion ce lundi 20 février 2012 à son cabinet.»

Dans le fond, les principaux sujets évoqués étaient essentiellement le cadre électoral que tous les partis veulent forcément améliorer pour l'organisation d'élections crédibles et transparentes dans notre pays ; les réformes institutionnelles et constitutionnelles pour rendre fluides les lois de la République et l'apaisement du climat politique au Togo afin d'éviter le chaos et permettre le développement du pays.

Au cours de la réunion qui se poursuit mardi, les partis ayant répondu à l'appel du Chef du gouvernement ont convenu que, dans le souci de rechercher le plus large consensus autour des questions relatives à l'amélioration du cadre électoral exprimé par M. Houngbo, «aucun texte ne saurait être envoyé à l'Assemblée

Nationale s'il n'a fait l'objet de consensus.» Et l'Anc de poser «comme condition que les neuf (09) députés ayant remplacé les députés révoqués de l'Assemblée Nationale soient privés de délibération et de vote sur les réformes constitutionnelles, institutionnelles et sur le cadre électoral, qui seront transmis à l'Assemblée Nationale par le gouvernement à l'issue des discussions.»

Interrogé sur la rencontre, le Secrétaire général du Rpt rassure le peuple que «ce n'est pas un nouveau cadre qui se crée». Au

même moment, le Président du Car estime qu'ils vont discuter de l'ensemble des sujets qui touchent au cadre électoral et aux réformes institutionnelles et constitutionnelles même si elles ont été évoquées par le Cpdc-rénové. Avant d'ajouter que si leurs «préoccupations ont été prises en compte, tant mieux.» Ce qui signifie que tous les sujets seront rediscutés au cours de leur réunion qui va plancher demain sur un agenda de travail accéléré. Une concertation, un forum, un nouveau cadre de discussion ? Wait and see.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans l'objectif de rechercher le plus large consensus autour des questions relatives à l'amélioration du cadre électoral et en tenant compte de la manifestation d'intérêt de dialogue entre les Partis Politiques ayant des députés à l'Assemblée Nationale, exprimée par l'ANC et le CAR, le Premier Ministre a convié ces formations politiques à une réunion ce lundi 20 février 2012 à son cabinet.

Trois partis politiques à savoir, l'ANC, le CAR et le RPT ont répondu à l'invitation du Premier Ministre.

A l'ouverture de la réunion à 10 h 25, le Premier Ministre a informé les participants que, suite à la transmission des résultats des travaux du CPDC rénové sur les réformes constitutionnelles, institutionnelles et le cadre électoral, le gouvernement a souhaité engager des discussions avec les formations politiques représentées à l'Assemblée Nationale pour réaliser le plus large consensus autour de ces questions d'intérêt national.

Les partis politiques présents ont salué l'initiative.

L'ANC, après avoir marqué son accord à participer à un dialogue franc, a posé comme condition que les neuf (09) députés ayant remplacé les députés révoqués de l'Assemblée Nationale soient privés de délibération et de vote sur les réformes constitutionnelles, institutionnelles et sur le cadre électoral, qui seront transmis à l'Assemblée Nationale par le gouvernement à l'issue des discussions.

Les formations politiques présentes et le Gouvernement ont convenu qu'aucun texte ne saurait être envoyé à l'Assemblée Nationale s'il n'a fait l'objet de consensus.

Les partis politiques et le gouvernement ont également convenu d'un agenda de travail accéléré.

Afin d'éviter toute confusion, le Premier Ministre a rassuré les partis politiques que les travaux à venir du CPDC rénové ne sauraient porter sur les sujets relatifs aux réformes constitutionnelles et institutionnelles ainsi que ceux relatifs à l'amélioration du cadre électoral.

Les partis politiques et le gouvernement ont exprimé leur volonté d'œuvrer à l'amélioration du cadre électoral, à la réalisation des réformes constitutionnelles et institutionnelles et à l'apaisement du climat politique dans notre pays.

Les travaux ont pris fin à 13 h 30 et reprendront demain mardi 21 février 2012 à 09 heures.

Fait à Lomé le 20 février 2012

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°164 DE LOTO KADOO DU 10 Février 2012

Nous sommes le vendredi 17 Février 2012 et le tirage de Loto Kadoo de ce jour porte le N°165. Conformément aux règles du Loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera directement avec bonus, étant donné que les deux précédents se sont effectués sans bonus.

Le tirage Loto Kadoo de vendredi dernier a permis à plusieurs parieurs de la LONATO de remporter une multitude de gros lots et de lots intermédiaires.

A l'intérieur du pays, c'est à **BADOU** que nous avons recensé des gagnants de gros lots. En effet, les opérateurs **2155** et **7701** ont enregistré au total deux lots de **500.000F CFA** et deux gros lots de **1.250.000F CFA**.

A **LOME**, le point de vente **3067** a fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de **500.000F CFA**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°165 de Loto Kadoo du Vendredi 17 Février 2012

Numéro de base

07

40

53

64

59

Numéros bonus

65

16

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 575 de Lotto Diamant du lundi 20 Février 2012

Numéro de base

90

61

40

63

14

